

BN/NM/2013/n° 2750

Paris, le 26 juillet 2013

Monsieur le Préfet,

A ce jour, aucune concertation n'a été engagée avec les organisations syndicales représentatives concernant le régime indemnitaire 2013 des personnels administratifs, techniques et scientifiques rémunérés sur le programme 176.

Alors que les délais sont habituellement contraints, avec une parution des circulaires en août, le SNAPATSI est très inquiet quant au versement sur la paye de décembre pour les agents éligibles.

Pour les personnels administratifs et techniques, le SNAPATSI demande à connaître les propositions de l'administration relatives au taux moyen pour 2013 par corps, par grade et par affectation géographique des agents et les modalités d'attribution de la réserve d'objectif et de la prime « article 10 ».

Pour les personnels scientifiques, compte tenu de l'abandon par la fonction publique et la direction du budget du régime de la PFR qui conditionnait pour la PTS la poursuite de la revalorisation indemnitaire en 2012, le SNAPATSI demande quelles sont les dispositions prises pour honorer la mesure catégorielle triennale (2011-2013) de 800.000 €/ an initialement prévue et versée uniquement en 2011.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nathalie MAKARSKI
Secrétaire Générale

Monsieur Hervé BOUCHAERT
DRCPN